

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restriction dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal, la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.  
Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 15  
Trois mois . . . . . 8  
On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 35 ;  
A EWIG,  
Rue Taillout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
29 Mars 1877.

## LAUTRICHE ET LA QUESTION D'ORIENT.

Le rôle de médiateur est joué un peu par tout le monde dans cette inextricable question d'Orient; il n'en est pas mieux tenu. Voilà maintenant le comte Andrassy qui entre en scène et qui va, dit-on, s'entremettre entre la Russie et la Porte. D'après le *Daily Telegraph*, l'idée en serait venue de Berlin. M. de Bismark ne voulait pas qu'un accord s'établît directement entre l'Angleterre et la Russie, car tout alors se terminait sans lui, et il n'était plus question de l'alliance des trois empereurs que le grand-chancelier veut insinuer, comme un moyen de lier l'Autriche.

L'intervention du comte Andrassy est donc imaginée à Berlin, pour faire revivre cette triple alliance; et l'on se dit de plus que la Russie, si elle veut sincèrement la paix, cédera plus facilement à l'Autriche appuyée par l'Allemagne qu'à l'Angleterre.

Nous donnons ces bruits pour ce qu'ils valent. Nous croyons que M. de Bismark sait parfaitement à quoi s'en tenir sur les intentions de la Russie, que la vraie raison de sa conduite est qu'il veut, par la triple alliance, contenir et paralyser l'Autriche, afin que cette puissance ne le gêne en rien, et qu'il voulait éviter à tout prix un accord direct entre Londres et Saint-Petersbourg, parce que cet accord laissait l'Allemagne à l'arrière-plan, et préparait peut-être les bases d'une nouvelle politique.

L'Autriche favorisera-t-elle les desseins de Berlin? C'est ce que nous saurons avant peu par le résultat de la mission du général Ignatieff.

En attendant, nous constatons un point noir à l'horizon politique. Si les négociations entre la Porte et le Monténégro ne sont point rompues, elles sont bien près de l'être. La

question de Nixich a rendu toute entente impossible, chacune des deux parties ne voulant rien céder de ses prétentions. Le prince Nikita, qui n'a pas été battu dans la campagne, qui est resté inexpugnable dans ses rochers, demande Nixich comme compensation de guerre. Cette place formerait son petit Etat à toute agression ultérieure, et lui donnerait les clefs de sa souveraineté. Par la même raison le sultan ne veut pas lui céder Nixich et renoncer à une position stratégique aussi importante.

La question est portée, paraît-il, devant le nouveau Parlement ottoman; autant vaudrait la remettre au hasard, et peut-être est-ce là créer une difficulté de plus. Si le Parlement, qui n'est certes pas composé d'hommes politiques, refuse la cession, le sultan n'aurait aucun moyen de revenir sur une solution qu'il aurait ainsi abandonnée à la Chambre.

Cette question du Monténégro est d'autant plus grave que la Russie a donné pour motif à son refus de désarmement que la paix n'était pas signée avec le prince Nikita.

C'est donc bien là une raison d'inquiétude qui pèse encore sur la situation et qui rend difficile une entente des puissances intéressées avec la Russie.

## Chronique générale.

On sait qu'il y aura lieu de renouveler par moitié, avant la session d'août, tous les conseils généraux de France. La session d'été s'ouvrira le 20 août, l'élection pourra avoir lieu le dernier ou l'avant-dernier dimanche de juillet, de façon à laisser un délai suffisant pour les scrutins de ballottage.

Il y a en France 2,865 cantons, et par suite autant de conseillers généraux, le nombre des élections à faire sera donc de 1,432, non compris les élections du Conseil général de la Seine qui ne sont pas régies par la loi du 10 août 1871. Le nombre des électeurs appelés à prendre part à ce vote sera de 4 à 5 millions.

A la même époque que pour les conseils généraux, il faudra procéder au renouvellement par moitié de tous les conseils d'arrondissement. L'usage est ordinairement de faire le même dimanche ces deux ordres d'élection. Mais, cette année, beaucoup de députés demandent au gouvernement de ne pas faire la convocation pour le même jour, afin de ne pas compliquer la lutte électorale.

Il y aurait, si le gouvernement accueillait cette demande, un intervalle d'une ou deux semaines entre les deux élections.

Un assez grand nombre de députés se sont fait précéder dans leurs départements par une circulaire annonçant qu' aussitôt leur retour ils convoqueraient leurs électeurs pour leur rendre compte de la manière dont ils ont accompli le mandat qui leur a été confié pendant cette dernière session.

Le *Moniteur* croit savoir que le ministre de l'intérieur va, si ce n'est déjà fait, adresser aux préfets des instructions spéciales en vue de la session des conseils généraux qui s'ouvre le 8 avril.

Il engagerait ces fonctionnaires à s'efforcer de maintenir les assemblées départementales sur le terrain des affaires, et d'éloigner de leurs débats les questions politiques qu'elles n'ont que trop de tendance à soulever.

M. le président du conseil insisterait tout spécialement sur le besoin de tranquillité et de calme nécessaire pour le développement de la prospérité publique, et pour l'affermissement de nos institutions, et exprimerait, en terminant, l'espérance que les vacances du Parlement permettront à tous ses membres de bien se pénétrer de ce sentiment, qui est celui du pays tout entier.

M. le marquis d'Harcourt, notre ambassadeur à Londres, était hier à Paris. Le gé-

néral Cialdini, ambassadeur d'Italie, est parti pour Rome.

On se préoccupe de ces allées et venues de diplomates, qui sont évidemment motivées par les événements actuels et par ceux que l'on redoute pour l'avenir.

Dans un grand nombre de localités du Midi, le parti radical, qui paraît disposer de grandes ressources, organise dès maintenant des réunions publiques dans chaque canton en vue des élections aux conseils généraux.

Le succès remporté par les intransigeants d'Avignon aux élections dernières les a rendus intraitables. Il viennent, dit-on, d'adresser à M. le ministre de l'intérieur, sous forme de pétition, le minimum de leurs revendications: révocation immédiate de M. du Demaine, dissolution des conseils municipaux d'Avignon et de Cavaillon, et changement de tous les fonctionnaires du 24 mai, qui, dans le département de Vaucluse, émergeant encore au budget de la République.

M. Jules Simon est parti en congé pour quelques jours; mais avant de quitter Paris il a soumis à la signature du Maréchal un mouvement préfectoral.

Ce mouvement, de peu d'importance, ne doit comprendre, assurément, que le remplacement de M. Le Myre de Villiers, nommé à la direction civile et financière de l'Algérie, et la mutation de deux ou trois autres préfets.

Il y avait dimanche, au théâtre du Château-d'Eau de Paris, pendant qu'on volait dans la deuxième circonscription de Bordeaux, une conférence de MM. Louis Blanc et Victor Hugo, au profit des ouvriers lyonnais.

La République française a publié le dis-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### ON DEMANDE UNE ORPHELINE.

I. — PARTIE!

Il n'est pas possible de voir une plus jolie chambre que celle où était assise M<sup>lle</sup> Loghouët par une après-midi de mai. C'était à réjouir les yeux et le cœur des qu'on y entra: un joli papier blanc satiné, semé de bouquets de roses; des rideaux blancs doublés de soie rose; de petits meubles brillants, gracieux, fauteuils, chaises, commode, le tout fait pour une taille d'enfant; et, dans un coin, d'autres meubles tout pareils, mais qui étaient encore la miniature de ceux-là. Des meubles de poupée, cette fois; et la poupée, parée de ses plus beaux atours, était majestueusement assise dans sa bergère, devant sa psyché de cinquante centimètres de haut. Une table assortie à la psyché supportait un thé en porcelaine, aux tasses grandes comme un dé à coudre; et un peu plus loin on voyait reluire les casseroles d'une cuisine de poupée.

L'heureuse petite fille que l'habitante de cette chambre! Quel plaisir elle doit avoir à jouer avec tous ses jolis joujoux, à s'asseoir dans ces charmants petits fauteuils, à dormir dans ce ravissant petit lit rose et blanc, et à courir dans le beau jardin dont on aperçoit la verdure par la fenêtre entrouverte! Où donc est-elle, l'heureuse enfant? Pourquoi M<sup>lle</sup> Loghouët est-elle seule dans la petite chambre, son tricot sur ses genoux, son tricot qui n'avance pas, et pourquoi porte-t-elle à chaque instant sa main à ses yeux pour essuyer une larme?

Hélas! c'est qu'elle est partie, la petite Jeanne, et qu'elle ne reviendra jamais plus!

Il y a huit jours, tout était joie dans la maison que Jeanne remplissait de ses frais éclats de rire, et M. et M<sup>lle</sup> Loghouët oubliaient presque, en embrassant leur petite-fille, qu'elle était la dernière, la seule survivante de tous leurs enfants. Ils avaient eu bien des peines et bien des fatigues dans la vie, les deux vieillards! Jeunes, ils avaient lutté contre la pauvreté; puis, à force de travail et de probité, ils avaient fait fortune; et, quelques années avant le jour où M<sup>lle</sup> Loghouët pleurait seule dans la jolie chambre rose, ils s'étaient retirés de la vie active pour jouir d'un repos si bien gagné, heureux de penser que leur fils, brillant officier de marine, et leur fille, heureuse femme et heureuse mère, ne connaîtraient pas les privations qu'ils avaient endurées.

Mais le malheur était venu: un vaisseau, au retour d'un voyage, avait sombré presque à l'entrée du port, et les deux vieillards avaient pris le deuil du jeune officier. Puis une épidémie avait ravagé la ville où demeurait la jeune femme, et M<sup>lle</sup> Loghouët, partie en toute hâte pour soigner ses enfants, était revenue peu de jours après, chargée de la petite Jeanne restée seule de toute sa famille.

Elle avait grandi, la petite Jeanne, et sa grand-mère avait bien été obligée de s'égayer pour répondre à ses premiers sourires. Le souvenir de ses parents perdus ne l'attristait pas, la chère enfant: elle ne les avait pas connus, et elle était si heureuse et si aimée qu'il ne lui venait pas à l'idée de les regretter.

Elle était donc toute rieuse et toute rayonnante, gazouillant du matin au soir comme un petit oiseau, et remplissant la maison de ses jeux et du doux bruit de ses pas. Les deux vieillards avaient mis leur cœur en elle, et elle aussi venait de partir!

M<sup>lle</sup> Loghouët regardait les joujoux, le petit lit, le canevas où Jeanne avait laissé une lettre inachevée, et se demandait si c'était bien vrai, si tout ce bonheur était fini pour toujours. Il n'y avait pas huit jours... oui, on était à jeudi; en bien, c'était jeudi dernier que Jeanne était rentrée du jardin de bonne heure, se plaignant d'un mal de gorge. La nuit, une toux rauque s'était déclarée; le médecin, appelé en toute hâte, avait paru inquiet... et

vingt-quatre heures après, tout était fini! Comme elle songeait ainsi, son mari entra doucement, et, lui posant la main sur l'épaule: — Toujours en larmes, Marie? lui dit-il tristement. Ne reste pas ici, cela te fait du mal. — Je m'y trouve bien, au contraire, je t'assure; j'aime tout ce qui me reste d'elle. Quant à mon chagrin, tu penses bien qu'il ne peut pas être déjà passé.

M. Loghouët soupira. Son chagrin, à lui aussi, devait durer longtemps encore, il le sentait. Il prit une chaise et s'assit sans mot dire auprès de sa femme. Les regards errèrent quelques instants sur les objets qui l'entouraient; puis, comme les larmes le gagnaient, il baissa les yeux et suivit, sans savoir ce qu'il faisait, les contours des arabesques du tapis.

— Tu vois, lui dit sa femme après un long silence, nous voilà encore une fois tout seuls!

— Nous sommes ensemble! répondit-il. Elle sentit comme un reproche dans ces trois mots, car elle se rapprocha de lui et lui serra la main; puis les deux vieillards se remirent à pleurer.

Oui, c'est une consolation, quand on s'est appuyé l'un sur l'autre pendant quarante ans, qu'on a partagé les peines et les luites de la vie, et qu'en regardant dans son passé on n'y trouve que des souvenirs de confiance et de courageuse affection;

cours de M. Victor Hugo. C'est plein, comme toujours, d'illusions, d'images et d'antithèses. A coup sûr, le même homme de génie qui manie si admirablement le vers sait également manier la prose.

S'il ne s'agissait que de la forme, on n'aurait guère qu'à applaudir; mais le fond n'est qu'un décevant mirage qu'il est dangereux de montrer aux foules ignorantes.

Avec tout son merveilleux talent de parole, M. Victor Hugo fausse les idées du peuple et pervertit les esprits du siècle. Sous ce rapport, s'il est applaudi par son époque, il sera sévèrement jugé par la postérité.

M. Victor Hugo rêve une République universelle, il rêve les Etats-Unis d'Europe. Feront-ils pendant aux Etats-Unis d'Amérique? Il choisit mal son heure. Les faits de démoralisation, de violence, de fraude et de corruption qui abondent de l'autre côté de l'Océan, doivent nous éloigner plutôt que nous rapprocher d'une nation qui cesse d'être un modèle.

A la fin de son discours, M. Victor Hugo a convié son auditoire à aborder à ce grand rivage, la République. Le port est là, a-t-il dit pour mot de fin. Triste port, jusqu'à ce moment.

#### On lit dans la Correspondance universelle :

« Samedi a paru dans quatre journaux du soir une Note identique, relatant l'entrevue avec M. le duc Decazes de MM. de Belcastel, Chesnelong, Kolb-Bernard, etc., lesquels s'étaient rendus vendredi au quai d'Orsay afin de prévenir M. le ministre des affaires étrangères qu'ils comptaient l'interpeller à la tribune relativement à la situation fâcheuse faite au Pape par les dernières lois restrictives votées par le Parlement italien, et connaître la conduite que le gouvernement français comptait tenir en cette circonstance afin d'assurer la liberté du Pape.

M. le duc Decazes, après avoir expliqué à ses interpellants les dangers qu'il pourrait y avoir pour la France à apporter aux questions extérieures, déjà si compliquées, de nouveaux éléments de complications, et l'intérêt que nous avions à resserrer avec l'Italie nos liens de bon voisinage, a ajouté ces mots, que la Note sus-indiquée avait omis : « Du reste, il ne faut pas oublier que si le pouvoir spirituel du Pape a toujours été l'objet de toute notre sollicitude, le caractère de la loi dite « des abus du clergé » votée par le Parlement italien, est d'être une loi d'ordre tout à fait intérieure, à laquelle les gouvernements étrangers n'ont absolument rien à voir. »

Indépendamment des 30,000 fr. envoyés tout récemment à Lyon par M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon, 120,000 fr. viennent d'être envoyés par elle à M. le préfet du Rhône.

Cette somme totale provient de la recette faite à la représentation de l'Opéra au bénéfice des ouvriers lyonnais.

#### L'INSTITUTRICE DE LYONNE.

##### On lit dans la Défense :

Nous recevons des renseignements nouveaux et très-précis sur l'affaire de l'institutrice de Lyon. Nous les exposons tout simplement et sans commentaires. La vérité parlera plus haut que ne pourrait faire notre indignation.

Une première enquête faite par la justice contre la sœur Saint-Léon avait abouti à une ordonnance de non-lieu. Les certificats des médecins, que nous pourrions produire, constatent que la brûlure, purement accidentelle, de la petite fille, était insignifiante, que l'enfant n'a pas interrompu son travail un seul jour, et qu'elle a été aussitôt guérie.

Ces détails, parfaitement connus de M. le préfet, n'ont pas empêché ce fonctionnaire de révoquer une institutrice honorable, un maire excellent, sur les dénonciations intéressées et très-tardives de personnes ennemies de l'enseignement congréganiste.

L'interpellation de M. Raspail a provoqué une nouvelle enquête, qui aurait abouti au même résultat.

Le ministre, menacé par M. de La Rochejaquelein, n'a pas osé avouer que le préfet avait révoqué un maire sans motifs et une institutrice sans raisons graves. Cette petite affaire devenait véritablement une affaire d'Etat. Alors il a fallu des poursuites quand même.

Etant donnée la théorie de M. Martel sur le rôle des magistrats du parquet, les poursuites n'étaient pas difficiles à obtenir. La sœur Saint-Léon sera donc poursuivie. Par la justice? non — par le gouvernement. Cela était nécessaire pour dégager la responsabilité du préfet.

Cependant on n'a pu retenir le grief de violences infligées volontairement.

L'institutrice sera poursuivie pour coups et blessures involontaires. N'AYANT OCCASIONNÉ AUCUNE INTERRUPTION DE TRAVAIL!

L'affaire en est là. Les réflexions viendront d'elles-mêmes à nos lecteurs!

#### SIGNALE A M. B. RASPAIL!

##### On lit dans la Bourgogne :

Dans une commune du département de l'Yonne, un enfant de douze à treize ans a été obligé de se mettre au lit, dans les premiers jours de mars, par suite des mauvais traitements que son instituteur laïque lui avait infligés.

Notez bien ceci, monsieur le député, que la petite fille rôtie de Saint-Léger n'a pas eu besoin de se mettre au lit, elle, puisqu'elle n'a pas quitté la classe une seconde!

Il nous était donc facile de vous prier d'adresser une interpellation au gouvernement et de vous faire un récit à trente degrés d'exaltation.

Et cela, avec d'autant plus de raison, qu'en ce moment vous fulminiez contre une humble institutrice dont le souvenir est aussi respecté qu'aimé dans sa commune.

De plus, le père de l'enfant, en l'absence du maire, avait fait constater à plusieurs té-

moins, et notamment à l'adjoint, les conclusions, et écrit à M. l'inspecteur que s'il n'agissait pas immédiatement, il allait en prévenir la justice.

Mais voilà que, par hasard, il y avait dans cette commune un excellent prêtre, vrai père de ses paroissiens, qui parvint à calmer toute cette affaire et à en atténuer les suites. Il n'avait aucun intérêt cependant dans cette affaire, puisque l'instituteur ne lui avait seulement pas rendu une petite visite!... Mais cet instituteur est père de famille; il n'a pu s'oublier... L'âme du prêtre est toujours condescendante au repentir!

#### LES RAVAGES DE L'INVASION.

Veut-on savoir à quelle somme se sont élevés les dommages causés par l'invasion allemande?

A la somme énorme de 886,957,755 francs. Ce chiffre résulte de l'évaluation officielle faite au ministère de l'intérieur.

Les contributions de guerre et les amendes imposées par les Allemands se sont élevées à 229,996,029 fr. 40 c., dont 200 millions payés par la ville de Paris.

Le montant des réquisitions en nature, sans compter celles qui n'ont pas été justifiées, se chiffre par une somme de 437 millions 407,747 fr.

Les dépenses relatives au logement et à la nourriture des troupes comptent pour 404,809,844 fr.

Enfin, le montant des dommages résultant de vols, incendies, faits de guerre, occupation des troupes, s'élève à la somme de 392,644,839 fr. 70 c.

Les trois départements les plus éprouvés sont ceux de Seine-et-Marne, de la Seine et de Seine-et-Oise.

A ces pertes, le Trésor public a répondu par un sacrifice immédiat de 420,534,639 fr.; mais ce sacrifice s'élèvera en réalité à la somme de 647,447,889 fr., si l'on tient compte des intérêts échelonnés sur une période de 26 ans et qui comprennent une somme de 88,447,500 fr.

#### Etranger.

##### AFFAIRES D'ORIENT.

Une dépêche de Constantinople porte que, vu la situation présente, les armements sont repris avec une très-grande activité.

La Russie, de son côté, ne reste pas inactive. On écrit d'Odessa, 27 mars :

« Ne croyez pas que pendant le voyage d'Ignatieff les armements se soient arrêtés un seul instant. Tous les gouvernements d'abord ont détaché une partie de leurs forces pour les acheminer vers le Pruth. Quant au génie russe, jour et nuit il est occupé à fortifier l'embouchure du Dniéper. Ici, il est déjà arrivé plus de 80 chirurgiens et des centaines de sœurs de la Miséricorde pour le service des ambulances.

» Tout ce monde a été dirigé pour Bender et Tiraspoli. »

Le bruit court que Midhat-Pacha sera appelé dans le courant de ce mois et nommé président de la Chambre des députés.

Le prince de Monténégro a promis à une députation de délégués bosniaques de se mettre à la tête du mouvement insurrectionnel de Bosnie, dans le cas d'une reprise des hostilités avec la Turquie.

Vienne, le 27 mars, soir.

Dans sa dernière conférence avec le comte Andrassy, le général Ignatieff aurait diminué l'importance des demandes de la Russie et laissé entendre qu'il se contenterait du licenciement immédiat de toutes les troupes irrégulières au service de la Turquie.

Resterait à décider la question de savoir si le sultan Abd-ul-Hamid serait à même de se faire obéir de ses irréguliers.

#### La vérité sur l'état du sultan.

Des renseignements authentiques nous permettent d'apporter quelques éclaircissements sur l'état des choses à Constantinople. Les plus chaleureux partisans d'Abd-ul-Hamid commencent à reconnaître que l'absence de Midhat-Pacha est un coup fatal porté à la Turquie. A la suite d'un excès de toutes sortes, le sultan, quoique jeune encore, est atteint de la maladie de la moelle épinière; malgré toutes les peines prises pour dissimuler cet état, certains fonctionnaires du palais, qui secrètement travaillent au retour de Midhat, ont déclaré que pendant des journées entières Abd-ul-Hamid reste étendu sur des coussins, également incapable de se mouvoir et de s'occuper des affaires de l'empire. Il n'y a pas chez lui mauvaise volonté, il y a incapacité totale. Son mal lui donne quelquefois des instants de répit. Alors il raisonne avec une certaine logique, mais ces courts moments sont suivis d'un abattement complet qui dure pendant plusieurs heures. A la suite de la cérémonie de l'ouverture des Chambres, il a éprouvé une grande faiblesse, et pendant deux jours Edhem-Pacha, le grand-vizir, n'a pu le voir.

Quant à Mourad, il est revenu à la santé; mais il paraît que d'un moment à l'autre on s'attend à une rechute.

#### Chronique militaire.

##### MOUVEMENTS DE TROUPES.

Les deux escadrons et l'état-major du 42<sup>e</sup> hussards ont reçu l'ordre de quitter Rouquencourt le 43 avril, pour arriver à Dinan le 30 du même mois ou le 1<sup>er</sup> mai.

Deux autres escadrons de hussards doivent arriver à Rennes à la même époque; ils séjourneront dans l'ancienne capitale de la Bretagne jusqu'à ce que la caserne qui leur est destinée soit complètement terminée, c'est-à-dire à l'entrée de l'hiver.

c'est une consolation de se dire : Nous sommes ensemble! mais cela n'empêche pas le foyer d'être désert; cela n'empêche pas l'aïeule dont les cheveux ont blanchi de pleurer en pensant à la tête blonde qui vient de disparaître, et de dire amèrement : C'était à moi de partir, et à elle de continuer ma vie!

— As-tu fait ce que je t'ai demandé? dit enfin M<sup>me</sup> Loghouët à son mari.

— Oui... mais y as-tu bien réfléchi toi-même? Ce sera peut-être une source de nouveaux chagrins.

— J'espère que non. Et puis il me semble, quand je vois cette fortune que nous avons eu tant de peine à amasser, que c'est notre devoir d'en faire jouir quelqu'un. A qui ira-t-elle? La léguerons-nous à des établissements de bienfaisance? Nous ferons du bien après notre mort, quand nous ne pourrons plus en être témoins; j'aime mieux le voir de notre vivant. Et puis, en adoptant une petite fille, nous l'éleverons à notre guise, nous lui donnerons de bons sentiments, nous la mettrons en état de bien user de notre héritage. Elle nous aimera, elle finira par se croire notre enfant, et nous ne vieillirons pas seuls. Pense donc au sort de celui de nous deux qui survivra à l'autre!

— Peut-être as-tu raison : qu'il soit fait selon ton désir! Voici la note que j'ai rédigée pour les journaux.

Il tira un papier de sa poche, mit ses lunettes,

et lut :

« On demande une orpheline. — Deux personnes âgées, le mari et la femme, désirent adopter une orpheline et faire d'elle leur héritière. On demande une petite fille blonde, jolie, âgée de... J'ai laissé l'âge en blanc; c'est six ans, n'est-ce pas, qu'il faut mettre? »

— Six ans! l'âge de notre chère petite Jeanne! Non, c'est trop âgé; elle aurait déjà trop de souvenirs. Nous avons pris Jeanne à quatre mois; aussi elle ne connaissait et n'aimait que nous.

— Tu ne peux pas prendre un enfant de quatre mois, elle te fatiguerait trop; et puis, tu ne saurais seulement pas si elle est blonde et jolie.

— Eh bien, mets trois ans, si tu veux.

— Voilà : « âgée d'environ trois ans. On veut qu'elle soit orpheline de père et de mère... »

— Certainement! ses parents n'auraient qu'à vouloir nous la reprendre!

— Orpheline de père et de mère, d'une bonne santé... Nous n'aurions qu'à la perdre encore, celle-là!

— Tu as raison de mettre cela : « d'une bonne santé et d'une famille honnête. » Ce dernier point est très-important; les vices sont souvent héréditaires.

— Sans doute; aussi mon notaire, à qui l'on devra s'adresser, se chargera de s'assurer de ce qu'étaient le père et la mère de l'enfant.

M<sup>me</sup> Loghouët prit le papier et le relut lentement.

— C'est bien cela, dit-elle. « S'adresser à M. X..., notaire. » A mesure qu'il se présentera des enfants, il te transmettra les demandes et les renseignements, pour que nous puissions faire notre choix.

M. Loghouët se leva.

— Je vais porter cette note aux journaux, pour qu'elle paraisse demain, dit-il.

LA PAUVRE CATHERINE.

M<sup>me</sup> Loghouët resta seule. Elle avait le cœur un peu serré par la décision qu'elle venait de prendre.

C'est chose grave d'élever l'enfant à son aïeule. On est plus choqué de ses défauts, et en même temps, comme on se reproche de ne pas se trouver pour lui dans le cœur l'indulgence d'un père ou d'une mère, on craint de se montrer trop sévère, et on est faible de peur d'être injuste. Et puis, si l'on tombait sur une âme ingrate et insensible; si l'on trouvait de nouveaux sujets de tristesse là où l'on cherchait la consolation et l'a-paisement!

M<sup>me</sup> Loghouët repoussa ces pensées. Il ne manquait pas d'orphelins dans le monde; elle examinerait avec soin celles qu'on viendrait lui offrir; elle les prendrait chez elle pendant quelques jours;

elle verrait bien si elles étaient d'un naturel aimant, gai, prévenant, ou si elles étaient boudeuses, maussades et sauvages.

Elle se rassura peu à peu, et se mit à composer en idée l'extérieur de son orpheline : des cheveux blonds, longs et frisés; de grands yeux bleus, riant et doux; un teint blanc, légèrement rosé; de petites mains adroites et gracieuses, et cet air de tête, ces petits mouvements d'oiseau, vifs et légers... C'était le portrait de Jeanne que la pauvre grand-mère venait de se retracer. Pourrait-elle jamais en trouver une pareille?

Nanette, la cuisinière, frappa à la porte.

— Madame! il est arrivé un malheur dans la maison. Cette pauvre femme qui demeurait au sixième, la repasseuse, celle qui a une fille infirme...

— Eh bien?

— Eh bien, Madame, elle est morte tout d'un coup. Il paraît qu'elle n'allait pas très-bien depuis quelques jours; mais elle avait continué à travailler. Elle a dit tout à l'heure qu'elle avait mal au cœur, elle s'est assise, elle est devenue toute pâle, et puis elle est tombée tout de son long. Sa petite, qui ne peut pas marcher, a crié; les voisins sont venus, l'ont ramassée, l'ont mise sur son lit, ont essayé de la faire revenir; ils n'ont jamais pu. La petite fille s'est fait porter auprès d'elle; elle la regarda, elle pleure, c'est à fendre l'âme.

(La suite au prochain numéro.)

Quant à M. le général de La Jaille, commandant la brigade de cavalerie du 10<sup>e</sup> corps d'armée, il doit quitter Saint-Germain le 1<sup>er</sup> mai, pour venir résider à Dinan. Le 12<sup>e</sup> hussards, dont la ville de Dinan va recevoir l'état-major, a pour colonel M. O'Brien. Cet honorable officier, issu d'une famille princière, est cousin du maréchal de Mac-Mahon, lisons-nous dans l'Union malouine et dinannaise. Le lieutenant-colonel, M. Dubaïme, est le gendre du maréchal Niel, dont la science et le dévouement eussent pu rendre tant de services à la patrie, dans la dernière et funeste guerre, mais qui, hélas ! descendit trop tôt dans la tombe.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS DE CRUE.

Une nouvelle crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera d'environ 2<sup>m</sup> 50 à Orléans, et qu'il aura lieu dans la nuit du 29 au 30 mars, c'est-à-dire la nuit prochaine. D'après une dépêche de Tours d'hier 28 mars, on pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :  
A Amboise, 3<sup>m</sup> 60, le 30, vers le soir.  
A Tours, 3<sup>m</sup> 00, le 31, vers le matin.  
A Langeais, 3<sup>m</sup> 30, le 31, vers midi.  
Aucune nouvelle crue n'est annoncée, quant à présent, sur le Cher ni sur la Creuse.

Angers, 28 mars, 6 h. 49 soir.

Préfet à Sous-préfet de Saumur.

Une crue se manifeste dans la Loire et la Vienne. On présume que le maximum sera de 4<sup>m</sup> 30 à Saumur et qu'il aura lieu le 31 mars, vers 10 heures du soir.

Aujourd'hui jeudi, à midi, la Loire était à 3<sup>m</sup> 60 au pont Cessart.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire annonce en ces termes la promotion de M. Bergasse Du Petit-Thouars :

« C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons trouvé au Journal officiel la confirmation de la nouvelle, que donnions ces jours-ci, touchant l'élevation prochaine au grade de contre-amiral du capitaine Du Petit-Thouars. Le mérite supérieur de cet officier le désignait depuis longtemps à la bienveillante attention du ministre, il n'est pas douteux que le corps des officiers de marine applaudit à l'acte de justice qui vient d'être accompli. »

Le conseil général des Ponts-et-Chaussées a émis un avis favorable à l'établissement d'une prise d'eau en Loire, pour alimenter la rivière de l'Aulhion dans les périodes de sécheresse. Cette question, à l'étude depuis longtemps, avait été recommandée plusieurs fois à la sollicitude du ministre par les conseils d'arrondissement de Baugé et de Saumur et par le conseil général. Il faut espérer que l'exécution suivra de près l'avis favorable du conseil des Ponts-et-Chaussées.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu le mardi 3 avril, au siège de la Société.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les déposer chez le concierge de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

On a posé à l'Ordre une question qui peut intéresser tout le monde ; c'est à ce titre que nous la soumettons à nos lecteurs, en l'accompagnant de la réponse de notre confrère :

« Une femme mariée en premières noces a eu deux enfants de ce mariage (deux garçons) ; devenue veuve, elle s'est remariée et a eu deux autres enfants, un garçon et une fille ; celle-ci est la plus jeune. La femme et son second mari sont morts tous deux ; le fils issu du second mariage a-t-il droit à la dispense du service actif à titre d'ainé d'orphelins ? »

Voici la réponse :

« Nous répondons : NON, et cela avec certitude, car la question a été résolue par le ministre de la guerre, depuis le 8 juin 1896. »

« Pour prétendre à la dispense du ser-

vice dans l'armée active, à titre « d'ainé d'orphelins de père et de mère, » il faut : 1<sup>o</sup> que l'ainé d'orphelins de père et de mère ait des frères ou sœurs plus jeunes que lui et qu'il n'ait pas de frère plus âgé, sans quoi il ne serait pas l'ainé ; 2<sup>o</sup> que ses frères et sœurs moins âgés soient, comme lui, orphelins de père et de mère. Il importe peu que les frères ou sœurs soient consanguins, germains ou utérins. La loi ne fait pas de distinction et le conseil de révision jugera nécessairement que le jeune homme qui nous pose la question a deux frères utérins ou de mère plus âgés que lui, et qu'en conséquence il n'a pas droit à la dispense du service actif à titre d'ainé d'orphelins. »

## Faits divers.

Le *Moniteur orléanais* raconte que lundi dernier, à Montargis, la dame Chambon avait couché dans son berceau l'enfant du sieur Cousin, son nourrisson, en lui mettant aux pieds une brique chaude.

Lorsque peu de temps après elle rentra dans la chambre, le berceau était en feu. Elle courut lever l'enfant, qu'elle déshabilla aussitôt, et reconnut avec épouvante que les pieds du pauvre petit, ainsi que ses jambes, jusqu'au dessus des genoux, étaient profondément brûlés. L'enfant était dans un état désespéré.

Il est probable que dans sa précipitation la nourrice aura enveloppé la brique sans la débarrasser des braises qui s'y étaient attachées.

Moyaux fait école et le crime de Bagneux vient d'avoir son pendant dans le Périgord : Le nommé Mège, âgé de 29 ans, qui habite le village du Maine, dans l'arrondissement de Nontron, vient d'être arrêté comme ayant empoisonné sa fille Françoise, âgée de dix-huit mois.

Il avait eu cette enfant d'un premier mariage, et il venait de se remarier.

Le 2 mars, Mège s'était rendu à la foire de Brantôme, et là, dit l'*Echo de la Dordogne*, il avait acheté chez un pharmacien de cette ville une certaine quantité de pâte phosphorée, pour tuer les rats qui l'incommodaient, disait-il. Il s'était même informé soigneusement de la quantité suffisante pour tuer une petite souris, puis un gros rat. Le surlendemain, la pauvre petite Françoise mangeait, vers les quatre heures, de la soupe dans laquelle on avait introduit de la pâte phosphorée.

Prise de vomissements dans la soirée, son état aurait dû désarmer son bourreau. Point. Lorsque la pauvre enfant était en proie aux douleurs les plus atroces, qu'elle faisait entendre ses cris plaintifs et qu'elle tendait, comme pour l'appeler à son aide, ses petits bras vers ce père dénaturé, que faisait-on ? On se levait et on lui administrait encore de la soupe empoisonnée ! Et cela a duré toute la nuit et le lendemain jusqu'à trois heures ! Et, pendant vingt-trois heures, ce pauvre petit être, épuisé par les douleurs les plus épouvantables, s'est débattu contre la mort, qui est enfin venue le délivrer ! Et pas un voisin n'a été appelé ! Pas un homme de l'art n'a été demandé ! « Lorsqu'elle vomissait, a dit le misérable père, je voyais sortir de sa bouche des lueurs phosphorescentes ! » Et il n'a pas été désarmé.

La justice n'a pas encore dit son dernier mot sur ce crime abominable. L'instruction continue, et nous devons nous taire, jusqu'à nouvel ordre, sur sa marche.

Un habitant d'Aix en Provence, possédant une maison de campagne dans les environs, avait arrangé dans l'intérieur de son habitation un piège consistant en un fusil placé de telle sorte que le coup devait partir si un malfaiteur essayait d'y pénétrer de force.

Samedi dernier, en entrant chez lui, il a trouvé le cadavre d'un homme appuyé contre une table. Ce malfaiteur avait essayé de pénétrer dans la maison, le piège avait fonctionné et la balle lui avait traversé la poitrine.

On n'a pas encore pu constater l'identité de ce malfaiteur.

Une statue va être élevée à Londres, sur le bord de la Tamise, à un Français de naissance ; Isambard Brunel, constructeur du tunnel de la Tamise.

Un joli marcheur. — Pour un joli marcheur, voilà un joli marcheur ! Messieurs les amateurs de ce genre de sport, saluez Hildebert Rudet, garçon boucher, rue Coquillière. Hildebert Rudet offrait, mercredi soir, de parier qu'il rivaliserait de vitesse avec un fiacre, et s'engageait à ne pas courir un seul instant. L'enjeu était de 1,300 francs, somme respectable ! Le pari fut tenu. Les adversaires de Rudet grimperent dans un fiacre, et fouette cochet ! On lança la bête de toute sa vitesse. Le marcheur emboîta le pas à la machine roulante. Surveillé de très-près, il fut bien constaté qu'il ne cessa point de marcher au pas.

Cependant, parti de la rue Coquillière à 7 heures, il arrivait à 7 heures 22 minutes à la place Clichy, lieu du rendez-vous, tandis que le sapin, gémissant sur ses essieux, le cheval du sapin tirant sa langue sèche, et le cochet du sapin harcelant sa bête à coups de fouet, n'arrivaient qu'un quart d'heure après. Ce fut un beau triomphe dont le vainqueur jouit avec modestie, car il était si peu fatigué qu'il se déclarait tout prêt à recommencer. (Liberté.)

De l'eau-de-vie à 50 francs le petit verre.

Les fraudes sur le transport des boissons exposent ceux qui les commettent à de grosses amendes. Voici un exemple qu'il est bon de signaler :

Le 6 janvier dernier, une dame Lajamutec, demeurant dans le département de la Manche, avait expédié à une de ses parentes, à Paris, un panier contenant du beurre et une oie. A l'arrivée à Paris, ce panier fut visité par les employés de l'octroi. Ils remarquèrent que la peau de l'oie n'était pas intacte, et qu'elle avait été recousue. Poursuivant plus loin leurs investigations, ils reconnurent que l'oie contenait une petite bouteille où il y avait 40 centilitres d'eau-de-vie.

Procès-verbal fut dressé contre la dame Lajamutec pour contravention à trois lois fiscales sur les boissons.

Citée devant le tribunal correctionnel de la Seine, M<sup>me</sup> Lajamutec a été condamnée, le 21 mars, par la 8<sup>e</sup> chambre (présidence de M. Carlet), à :

- 1<sup>o</sup> 100 francs d'amende, en vertu de l'article 46 de la loi du 28 avril 1816 ;
- 2<sup>o</sup> 400 francs d'amende, en vertu de l'article 8 de la loi du 27 mars 1832 ;
- 3<sup>o</sup> 500 francs d'amende, en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 février 1872.

Au total 700 francs d'amende, pour 40 centilitres d'eau-de-vie introduits furtivement dans une oie de Normandie.

Et le tribunal a appliqué le minimum des peines portées par ces articles.

La dame Lajamutec a prétendu, pour sa défense, qu'elle avait voulu faire une surprise à la parente à qui l'oie était destinée, en lui envoyant ainsi une petite fiole d'excellente eau-de-vie de cidre, cachée dans le corps de l'animal.

Mais le tribunal n'a pas cru à cette innocente intention. Avis aux contrevenants.

Les montagnes de sel qu'on a découvertes dans l'Etat de Nevada, sur les bords du Ferry et du Virgin, peuvent passer pour une des grandes curiosités de la nature. Leur sel a la dureté du marbre, et, comme les autres roches, il est traversé par des veines hétérogènes. Les blocs de sel qu'on en a détachés sont d'un gris sombre ; ils ressemblent à du granit ordinaire et renferment 92 0/0 de sel pur. Sur le versant ouest de la montagne, on a trouvé des lames de sel si transparentes qu'on lit commodément à travers, à l'épaisseur de 13 ou 15 centimètres. Non loin de là, au nord, jaillit une source profonde, assez considérable, dont la teneur en sel dépasse celle de toutes les sources salines connues jusqu'à ce jour.

## Dernières Nouvelles.

Vienne, 28 mars.

Le journal *la Presse*, de Vienne, donne le résumé suivant des paroles du général Ignatieff dans un entretien qu'il aurait eu avec un des rédacteurs de ce journal :

Le général Ignatieff a déclaré qu'il était chargé de soumettre aux divers cabinets le point de savoir si la question d'Orient devait être considérée comme européenne ou exclusivement russe. A Londres, a-t-il dit, il n'a pas trouvé une véritable tendance vers la paix.

La politique de l'Angleterre tend vers un but qu'au fond elle ne veut pas atteindre, qui est la paix de l'Europe. On ne fait pas actuellement à Londres une politique qui soit celle du peuple anglais. Si la guerre éclatait, la plus grande part de responsabilité en retomberait sur l'Angleterre.

La Russie, a ajouté le général Ignatieff, ne poursuit pas une politique de conquête, mais elle croit que, pour arriver à un résultat, l'Europe doit insister auprès de la Turquie afin d'obtenir des garanties certaines. En supposant même que la Russie voulût faire une guerre de conquête, la politique d'abstention ne serait pas un moyen propre à prévenir les annexions éventuelles de la Russie.

La *Presse* ajoute qu'en ce qui concerne l'alliance des trois empereurs, le général Ignatieff aurait déclaré qu'il est également chargé d'éclaircir la situation. Jusqu'à présent cette alliance ne s'est donnée pour mission qu'un but négatif, mais cette alliance peut revendiquer le grand mérite d'avoir empêché dans tous les cas une guerre européenne.

La Russie ne peut pas supporter longtemps les charges de la mobilisation de son armée ; aussi les derniers événements en Turquie exigent une décision.

Aux yeux du général Ignatieff, Midhat-Pacha n'était pas sérieux. Depuis sa chute, les Turcs croient pouvoir faire ce qu'ils veulent. Les intérêts de l'Autriche exigent aussi une prompt solution.

Pour les articles non signés : P. GODDT.

## Chronique Financière.

Bourse du 28 mars 1877.

La Bourse était hier soir à la hausse sur le boulevard, et nous la voyons aujourd'hui toute prête à considérer le 28 mars comme un jour de liquidation qu'il convient d'utiliser d'autant mieux que pendant deux ou trois jours les banquiers Israélites feront vacances comme les Anglais qui prennent huit jours de repos. On se liquide, et on se liquide en hausse, les vendeurs ayant prêté le flanc par des ventes imprudentes qu'ils ont accumulées aussitôt que les acheteurs, en réalisant leurs bénéfices, ont pesé sur les cours. Le 3 0/0 débute à 73.20 et finit à 73.10 ; le 5 0/0, coté d'abord au-dessous de 108, a monté à 108.25 et finit à 108.10. Les recettes générales achètent 7,000 fr. de rentes 3 0/0 et vendent 4,500 fr. de rentes 5 0/0 ; on voit qu'elles ne secondent pas très-efficacement le mouvement de hausse. Les Consolidés viennent en hausse de 1/16. Les avis de la plupart des marchés étrangers sont peu favorables. Le 5 0/0 italien a monté de 73.45 à 73.35 et le 5 0/0 turc de 12.60 à 12.70. La Banque ottomane se traite à 385. Une suite interrompue d'achats fait encore aujourd'hui l'Est algérien à 522.50, cours encore faible pour une valeur qui jouit de la garantie de l'Etat. On a traité les actions du Crédit foncier à 612.50, celles du Mobilier à 160 et du Mobilier espagnol à 595. Les actions des Lombards sont à 175.

(Correspondance universelle.)

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**Fumouze-Albespeyres** : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès **RHUMES**, **CATARRHES**, **COQUELUCHES**, est le sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10<sup>e</sup> ANNÉE.

# LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons émis, des appels de fonds, etc.	4 fr.
Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.	4 fr.

**PRIME GRATUITE**  
**MANUEL DES CAPITALISTES**  
Un fort volume in-8<sup>o</sup>.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODDT, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MARS 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	73	25		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	705		7 50
4 1/2 % jouiss. septembre...	102			Crédit Mobilier...	160	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	597	50	11 25
5 % jouiss. novembre...	108	15		Crédit foncier d'Autriche...	300		1 25	Société autrichienne, j. janv.	467	50	
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	277	50	2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	233			Est, jouissance nov.	612	50	2 50				
Ville de Paris, oblig. 1865-1860.	407	50	1 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1070	15		Orléans...	339		
1865, 4 %	511		0	Midi, jouissance juillet...	790	3	75	Paris-Lyon-Méditerranée...	336	50	
1869, 3 %	390		4 75	Nord, jouissance juillet...	1293	75		Est...	339		
1871, 3 %	383		1	Orléans, jouissance octobre...	1116	25	1 25	Nord...	336	50	
1875, 4 %	507	25	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	701	25	8 75	Ouest...	334	50	
Banque de France, j. juillet.	3360		40	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes...	257	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	682	50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1460		10	Vendée...	185		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	303	25	1 25	Société Immobilière, j. janv.				Canal de Suez.	544		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	375			C. gén. Transatlantique, j. juill.	390	10					
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	645		3 75								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 25 décembre)**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

8 heures	8 minutes du matin	direct. exp.
9	1	(arrêt à Angers)
10	10	soir, omnibus
11	15	(arrêt à Angers)
12	37	soir, omnibus

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE**

8 heures	26 minutes du matin	direct. omnibus
9	21	soir, omnibus
10	40	soir, omnibus
11	40	soir, omnibus
12	44	soir, omnibus
10	38	soir, omnibus

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**  
UNE TERRE  
De 220 hectares  
Située près Vihiers,  
D'un revenu de 3 fr. 50 p. 0/0, net d'impôts.  
Pour traiter, s'adresser : soit à M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, soit à M. CHUPIN, expert à Beaupreau.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
A Gennes, en l'étude,  
Le vendredi 30 mars 1877,  
à une heure.

**L'HOTEL DE LA POSTE**  
Situé aux Rosiers,  
Et 12 ares de jardin, au Chemin-de-la-Croix, même commune.

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON DE MAITRE**  
Au bourg de Gennes-lès-Rosiers,  
Dans une situation magnifique, avec remises, écurie, cour, vastes dépendances, jardins, sources d'eaux vives, cascades.  
Cette maison est à proximité de la gare des Rosiers et peut convenir pour une maison de plaisance.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Courtois, notaire. (172)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**APPARTEMENTS**  
A la pension Saint-Joseph,  
Rez-de-chaussée et premier étage.  
On prend des pensionnaires, si on le désire.  
S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
**VASTES CAVES**  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**A VENDRE**  
**BOUTEILLES VIDES,**  
Champenoises renforcées,  
20 francs le cent.  
S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

**PAR SUITE DE LIQUIDATION**  
Malles de voyage neuves, à compartiments, couvertes en toile, encoignures garnies, de 15 à 24 fr., suivant la grandeur.  
Une voiture de voyage... 300 fr.  
Chez M. BOURRUCER, expert-comptable, rue Lenepveu, 15, Angers.

**LIVRES ANCIENS**  
A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4°; Yverdon, 1770.  
ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE 1 volume; Paris, 1637.  
CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTTERDAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.  
S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

**Commune de Distré**  
Près Saumur.  
Le Maire de la commune de Distré demande un garde champêtre. (161)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 73. (144)

**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCHE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.  
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmatiques de B<sup>e</sup> Barral.** Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.  
Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>e</sup> Barral. Prix : 3 fr.

**Cataplasmes Jouanique.** en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.  
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

**Capsules Raquin,** approuvées par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAÏU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.  
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.  
NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCHE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**BANQUE NATIONALE**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 4.000.000.  
Place Vendôme, A PARIS. Place Vendôme, A PARIS.

**TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.**

DEMANDES.		OFFRES.	
25 Obl. Mexicains	29 50	4 Obl. Tarn-et-Garonne	175
10 Obl. Ports de Marseille (non estampillés)	340	30 Act. Villa Gutierrez	1.600
5 Act. Abeille (Incendie)	475	50 Act. Crédit rural	300
25 Obl. Eaux de Calais	77	1 Act. Blanzay	1.400
20 Act. Stolberg (ancien)	70	10 Obl. Ville d'Angoulême	200
40 Bons Jouissance Cah.	21 25	8 Act. Christophe	1.500
20 Act. Confians à la mer	18	4 Act. Tonnelier mécanique	150
5 Act. Dubuisson	50	100 Act. Marchés de Naples	12
100 Obl. Usines à gaz réunies	41 25	3 Act. Frigorifique	150
10 Obl. Canton du Valais	340	2 Act. Levy Bing	150
5 Obl. Ville de Palerme	340	1/2 Obl. Ville de Nîmes	150
15 Obl. Confians à la mer	60	4 Obl. Charbonnages roanais	1.200
15 Obl. Livourne à Florence	190	2 Obl. Marché aux chevaux	1.200
15 Parts Petit journal	730	15 Obl. Carrière lithographique	500
50 Act. Département du Nord	85	1 Act. Société Bilange, épuration et assainissement des villes	7.000
8 Act. Croisic Saint-Nazaire	130	20 Obl. Mexidon à Dives	300
20 Act. C <sup>e</sup> réassurances	1.000	30 Obl. Almagrera	300
15 Act. Mines de Santander	600	50 Obl. Almagra	1.200
3 Obl. Lin Maberly	275	25 Act. Société métallurgique de l'Ariège	1.000
25 Obl. Omnibus de Londres	140	1 Act. Bally Grenay	1.000
4 Act. Briouze à la Ferté-Mac	175	1 Act. Champagne	1.200
1 Act. Saint-Gobain	18500	30 Act. Nouvelle Comp <sup>e</sup> française des Tabacs	450
2 Act. Salines du Midi	750		
1 Act. Vicoigne et Neux	18585		
2 Act. Escarpette (Nord)	3.625		

Cote de la Banque Nationale. Capital : 4.000.000. 10, Place Vendôme, Paris.

**CAISSE SAUMUROISE**  
**L. LE BRAS, BANQUIER**  
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1.000 francs.  
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.

**GRAND DÉBALLAGE**  
**DE LINGERIE ET BRODERIE**

21, rue du Puits-Neuf, à SAUMUR.

**AVIS AUX DAMES**

Le Propriétaire du Grand Déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'elles trouveront dans ses Magasins un grand assortiment de Riches Broderies écruës de Nancy et des Vosges, telles que :

Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron. — Camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main. — Garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile. — Taies d'oreillers, brodées sur toiles. — Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 130 fr. la pièce. — Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent. — Robes brodées sur piqué, Robes de baptême brodées sur nanzouk. — Cols, jolie toile, deux belles piquées, à 95 cent. la pièce. — 50 pièces de belles Guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 cent. le mètre. — Dessus de lit, dessus d'édron, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce. — Plus de 6.000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres. — 3.000 parures, haute nouveauté, depuis 1 fr. 45 la parure.

**SUCCURSALE A ANGERS, rue Saint-Laud, 57.**

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le